

L'Union Européenne prépare l'Internet des objets

50 milliards d'objets auront une adresse internet. C'est à ce bouleversement que se prépare l'Union Européenne. « *Nous devons le faire à notre manière, en prenant en compte les enjeux économiques et sociaux,* » a commenté Viviane Reading, commissaire européen chargée des technologies de l'information, lors d'une conférence de presse, à Nice, le 6 octobre. Ce jour là, se tenait une conférence des ministres européens chargés des technologies de l'information, sous l'égide d'Eric Besson, secrétaire d'état chargé du développement de l'économie numérique. Objectif : préparer des orientations européennes sur l'Internet du futur.

L'Internet des objets représente un enjeu économique et industriel de taille. L'Internet mobile ajouté aux technologies RFID, qui permettent la traçabilité des objets, à la technologie NFC, grâce auxquelles un téléphone mobile peut interagir avec ces puces RFID, et aux technologies de géolocalisation ouvrent la porte à de nouveaux services à forte valeur ajoutée. Mais ces perspectives soulèvent également des interrogations majeures en matière de protection de la vie privée des citoyens et des informations stratégiques des entreprises européennes.

Silence des puces et sécurité du réseau

Différents « *points d'accord* » sur des principes qui doivent régir l'action européenne dans l'Internet du futur ont été trouvés a déclaré Eric Besson, au sortir de la réunion. Tout d'abord, la nécessité d'une « *gouvernance multilatérale et décentralisée* ». En clair, une architecture du réseau géré en Europe, pour la partie européenne.

Autre point d'accord : le « *silence des puces* » que les citoyens devront pouvoir désactiver. Ce principe a déjà été inscrit dans la directive sur la protection des données personnelles de 1995, qui prévoit que, quelle que soit la technologie utilisée, l'accord du citoyen est indispensable pour que l'on utilise ses données personnelles, avait rappelé Viviane Reading lors de la conférence de presse. Difficulté en vue : imposer ce principe aux puces RFID qui seront fabriquées hors Europe.

La sécurité du nouveau réseau, et sa résilience, devront être pris en compte, se sont également accordés les ministres, qui ont pointé la nécessité de protéger les enfants. Autre point d'accord, une meilleure coordination dans les projets de recherche. L'Europe compte investir deux milliards d'euros dans la recherche sur les technologies du futur, en 2009-2010, dans le cadre de différents programmes, tel le 7e programme cadre (PCRD), Initiatives technologiques communes (ITC) et programme pour la compétitivité et l'innovation (ITC).

Et, derniers points, il faudra également une coordination de la gestion du spectre des fréquences pour développer de nouveaux services internet et la TNT, « *ce qui ne veut pas dire la délégation de la gestion à une instance européenne* » a précisé Eric Besson, ainsi qu'une coordination sur les normes, afin de garantir l'interopérabilité, condition de la création d'un marché européen.

Ces « *points d'accords* » devraient être adoptés lors du conseil des ministres européens du 27 novembre. Autrement, changement de présidence européenne oblige, l'Internet du futur européen

risque d'être renvoyé aux calendes grecques, ou plutôt, américaines, chinoises et indiennes.